

**ASSOCIATION UFCS/FR FORMATION
INSERTION**

13 Rue Auguste Lacroix

69003 LYON

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 décembre 2024**

SOMMAIRE

- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Comptes annuels
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
Sur les conventions réglementées

S3C AUDIT

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

**226 rue de l'Ecossais BP 40065
69653 VILLEFRANCHE S/S CEDEX
Tél : 04 74 66 91 29 - Fax : 04 74 66 72 13**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2024

**ASSOCIATION UFCS/FR FORMATION
INSERTION**

13 Rue Auguste Lacroix

69003 LYON

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UFCS/FR FORMATION INSERTION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 8239-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels mentionne la méthode d'évaluation des fonds dédiés ainsi que leur valorisation à la clôture.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de la méthode décrite, dans l'annexe des comptes annuels ainsi que de sa correcte valorisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

RAS

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limas, le 2 juin 2025
Le commissaire aux comptes
S3C AUDIT

Représenté par M. Christian BORRIONE

- BILAN ACTIF ASSOCIATION DETAILLE -

UFCS/FR FORMATION INSERTION
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	6 712,50	10 124,83	-3 412,33	-33,70
20510000 LOGICIELS	4 792,00	4 792,00		
20511000 SITE INTERNET	10 935,00	10 935,00		
28051000 AMORTS LOGICIELS	-3 860,22	-2 262,89	-1 597,33	-70,59
28051100 AMORTS SITE INTERNET	-5 154,28	-3 339,28	-1 815,00	-54,35
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	26 092,37	27 401,69	-1 309,32	-4,78
21810000 INSTALLATIONS AGENCEMENTS	36 063,76	30 628,37	5 435,39	17,75
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	44 570,24	42 350,24	2 220,00	5,24
21840000 MOBILIER	6 981,11	6 981,11		
28181000 AMORTS INSTALLATIONS AGENCEMENTS	-18 285,43	-16 331,94	-1 953,49	-11,96
28183000 AMORTS MATERIEL BUREAU ET INFORMATI	-36 256,20	-29 244,98	-7 011,22	-23,97
28184000 AMORTS MOBILIER	-6 981,11	-6 981,11		
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	13 981,87	10 749,71	3 232,16	30,07
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	13 981,87	10 749,71	3 232,16	30,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	46 786,74	48 276,23	-1 489,49	-3,09
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes		193,00	-193,00	-100,00
40910000 ACOMPTES FOURNISSEURS		193,00	-193,00	-100,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	11 000,00	18 116,37	-7 116,37	-39,28
411 CLIENTS	9 000,00	16 991,37	-7 991,37	-47,03
418 CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES	2 000,00	1 125,00	875,00	77,78
Autres créances	255 144,45	265 139,32	-9 994,87	-3,77
401 FOURNISSEURS		5 000,00	-5 000,00	-100,00
43870000 REMBOURSEMENTS IJ SECURITE SOCIALE	142,77		142,77	
44172300 CAF		16 000,00	-16 000,00	-100,00
44172400 METROPOLE	137 001,77	115 389,19	21 612,58	18,73
44172500 PLIE SUD OUEST LYONNAIS	8 960,70	18 301,73	-9 341,03	-51,04
44172600 PLIE UNI-EST	7 247,50	14 490,00	-7 242,50	-49,98
44172700 PLIE DE LYON	99 011,71	91 358,40	7 653,31	8,38
44870000 REMBOURSEMENTS A RECEVOIR	2 780,00	4 600,00	-1 820,00	-39,57
Trésorerie				
Disponibilités	170 767,68	166 470,70	4 296,98	2,58
51210000 CREDIT COOPERATIF	139 601,63	80 348,32	59 253,31	73,75
51211000 CREDIT COOPERATIF LIVRET A	31 166,05	86 122,38	-54 956,33	-63,81
Comptes de régularisation				

- BILAN ACTIF ASSOCIATION DETAILLE -

UFCS/FR FORMATION INSERTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Charges constatées d'avance	6 863,21	709,00	6 154,21	868,01
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 863,21	709,00	6 154,21	868,01
TOTAL ACTIF CIRCULANT	443 775,34	450 628,39	-6 853,05	-1,52
TOTAL ACTIF	490 562,08	498 904,62	-8 342,54	-1,67

- BILAN PASSIF ASSOCIATION DETAILLE -

UFCS/FR FORMATION INSERTION
du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires	118 785,66	118 785,66		
10210000 VALEUR PATRIMOINE INTEGRE	118 785,66	118 785,66		
Total Fonds propres sans droit de reprise	118 785,66	118 785,66		
Total Fonds propres avec droit de reprise				
Report à nouveau	195 119,83	264 350,02	-69 230,19	-26,19
11000000 REPORT A NOUVEAU	184 119,83	253 350,02	-69 230,19	-27,33
11026000 SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS BIEN RENOUV.	11 000,00	11 000,00		
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-29 727,16	-69 230,19	39 503,03	57,06
Situation Nette (sous-total)	284 178,33	313 905,49	-29 727,16	-9,47
Subventions d'investissement	1 244,00	2 862,00	-1 618,00	-56,53
13100000 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	13 000,00	13 000,00		
13900000 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VIREE RESULTAT	-11 756,00	-10 138,00	-1 618,00	-15,96
TOTAL FONDS PROPRES	285 422,33	316 767,49	-31 345,16	-9,90
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
Fonds dédiés	10 619,00	10 619,00		
19450000 AUTRES FONDS DEDIES	10 619,00	10 619,00		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	10 619,00	10 619,00		
PROVISIONS				
Provisions pour risques	34 778,17	21 435,00	13 343,17	62,25
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	12 279,00	11 582,00	697,00	6,02
15181000 PROVISIONS POUR RISQUES	22 499,17	9 853,00	12 646,17	128,35
TOTAL PROVISIONS	34 778,17	21 435,00	13 343,17	62,25
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 509,22	42 875,28	-5 366,06	-12,52
401 FOURNISSEURS	15 172,57	7 536,08	7 636,49	101,33
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	22 336,65	35 339,20	-13 002,55	-36,79
Dettes fiscales et sociales	102 645,36	93 783,85	8 861,51	9,45
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	1 375,33	2 570,31	-1 194,98	-46,49
42820000 CONGES PAYES	29 153,11	23 572,00	5 581,11	23,68
42830000 GRATIFICATIONS		1 577,00	-1 577,00	-100,00
43100000 URSSAF	30 434,21	27 075,00	3 359,21	12,41
43703000 RETRAITE	8 667,43		8 667,43	
43720000 RETRAITE PREVOYANCE	8 520,99	14 056,94	-5 535,95	-39,38
43860000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	12 827,00	10 372,00	2 455,00	23,67
43862000 CHARGES SOCIALES SUR GRATIFICATIONS		694,00	-694,00	-100,00
44191000 CONVENTIONS SUBVENTIONS A REVERSER	1 000,00	1 000,00		
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 610,57	1 427,00	183,57	12,86

- BILAN PASSIF ASSOCIATION DETAILLE -

UFCS/FR FORMATION INSERTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
44861000 TAXE SUR SALAIRES	4 778,47	6 785,00	-2 006,53	-29,57
44863000 FORMATION CONTINUE	4 278,25	4 654,60	-376,35	-8,09
Produits constatés d'avance	19 588,00	13 424,00	6 164,00	45,92
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	19 588,00	13 424,00	6 164,00	45,92
TOTAL DETTES	159 742,58	150 083,13	9 659,45	6,44
TOTAL PASSIF GENERAL	490 562,08	498 904,62	-8 342,54	-1,67

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION DETAILLE -

UFCS/FR FORMATION INSERTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	324,00	225,00	99,00	44,00
75610000 COTISATIONS ADHERENTS	324,00	225,00	99,00	44,00
Ventes de prestations services	38 490,00	45 983,00	-7 493,00	-16,30
70622900 ATELIERS DIVERS	38 490,00	45 983,00	-7 493,00	-16,30
Subventions d'exploitation	832 893,36	671 490,36	161 403,00	24,04
74710000 COLLECTIVITES LOCALES VILLE DE LYON	53 000,00	42 199,00	10 801,00	25,60
74722000 METROPOLE RSA	445 122,00	329 869,96	115 252,04	34,94
74723000 METROPOLE REGION PLAN PAUVRETE		13 260,00	-13 260,00	-100,00
74730000 ETAT CAF		16 000,00	-16 000,00	-100,00
74731000 ETAT DRDFE		10 000,00	-10 000,00	-100,00
74732000 ETAT DCII	122 875,00	126 968,00	-4 093,00	-3,22
74735000 ARS	20 210,00	28 573,00	-8 363,00	-29,27
74821000 FSE LYON	158 489,00	69 988,40	88 500,60	126,45
74822000 ETAT ANCT	13 000,00	14 267,00	-1 267,00	-8,88
74823000 FSE SUD OUEST LYONNAIS	11 024,36	11 495,00	-470,64	-4,09
74824000 FSE UNI EST	9 173,00	8 870,00	303,00	3,42
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	16 031,78	11 024,17	5 007,61	45,42
78151000 REPRISES PROVISIONS POUR RISQUES	9 853,00		9 853,00	
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES	6 178,78	11 024,17	-4 845,39	-43,95
Utilisations des fonds dédiés		35 640,00	-35 640,00	-100,00
78900000 REPRISES FONDS DEDIES		35 640,00	-35 640,00	-100,00
Autres produits	8,05		8,05	
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	8,05		8,05	
Total des produits d'exploitation (I)	887 747,19	764 362,53	123 384,66	16,14
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (3)	185 067,98	179 365,42	5 702,56	3,18
60610000 ELECTRICITE	5 215,76	6 440,11	-1 224,35	-19,01
60630000 PRODUITS ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	7 690,47	8 487,36	-796,89	-9,39
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	6 358,18	4 094,72	2 263,46	55,28
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	59 708,91	44 477,00	15 231,91	34,25
61321000 LOCATIONS MOBILIERES		177,76	-177,76	-100,00
61350000 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	793,58	765,74	27,84	3,64
61351000 LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 243,92	1 147,12	96,80	8,44
61360000 CHARGES LOCATIVES	10 320,00	7 335,83	2 984,17	40,68
61520000 ENTRETIEN LOCAUX	8 180,71	6 953,63	1 227,08	17,65
61550000 ENTRETIEN MATERIEL	987,83	1 027,56	-39,73	-3,87
61560000 MAINTENANCE	15 985,59	15 135,86	849,73	5,61
61561000 TELESURVEILLANCE	1 369,58	469,58	900,00	191,66
61610000 ASSURANCES	1 291,91	516,21	775,70	150,27
62100000 PERSONNEL INTERIMAIRE		7 718,50	-7 718,50	-100,00
62263000 HONORAIRES COMPTABLES ET SOCIAUX	33 582,00	31 207,20	2 374,80	7,61

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION DETAILLE -

UFCS/FR FORMATION INSERTION

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
62264000 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	4 256,80	4 068,00	188,80	4,64
62280000 PRESTATIONS EXTERNES	10 000,00	26 160,00	-16 160,00	-61,77
62281000 AUTRES PRESTATIONS	5 034,00		5 034,00	
62310000 ANNONCES PUBLICITES	18,00	126,00	-108,00	-85,71
62340000 CADEAUX SALARIES	600,00	417,00	183,00	43,88
62470000 TRANSPORT PERSONNEL	590,08	352,24	237,84	67,52
62480000 DIVERS	396,00	383,60	12,40	3,23
62510000 TRANSPORT BENEVOLES	-10,00	1 000,00	-1 010,00	-101,00
62560000 MISSIONS RECEPTIONS	1 130,81	2 224,27	-1 093,46	-49,16
62610000 FRAIS POSTAUX	3 879,65	3 174,72	704,93	22,20
62620000 TELEPHONE	4 421,31	4 027,47	393,84	9,78
62621000 PORTABLE	1 083,39	575,20	508,19	88,35
62700000 SERVICES BANCAIRES	529,82	564,39	-34,57	-6,13
62810000 COTISATIONS	409,68	338,35	71,33	21,08
Impôts, taxes et versements assimilés	43 116,55	38 041,82	5 074,73	13,34
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	21 729,05	17 878,00	3 851,05	21,54
63330000 FORMATION CONTINUE	7 740,98	7 443,87	297,11	3,99
63334000 FORMATION STAGE	4 592,00	6 080,00	-1 488,00	-24,47
63520000 TAXE FONCIERE	9 054,52	6 639,95	2 414,57	36,36
Salaires et traitements	473 946,94	438 149,13	35 797,81	8,17
64111000 SALAIRES BRUTS	465 826,53	423 140,63	42 685,90	10,09
64121000 CONGES PAYES	5 581,11	9 497,00	-3 915,89	-41,23
64130000 GRATIFICATIONS	-1 577,00	1 577,00	-3 154,00	-200,00
64140000 INDEMNITES NON IMPOSABLES	4 116,30	3 934,50	181,80	4,62
Charges sociales	168 822,37	155 568,86	13 253,51	8,52
64510000 URSSAF	92 669,29	79 448,79	13 220,50	16,64
64520000 RETRAITE	52 575,51	46 098,32	6 477,19	14,05
64540000 POLE EMPLOI	19 926,57	17 771,80	2 154,77	12,12
64581000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	2 455,00	4 179,00	-1 724,00	-41,25
64582000 CHARGES SOCIALES SUR GRATIFICATIONS	-694,00	694,00	-1 388,00	-200,00
64752000 MEDECINE DE TRAVAIL	1 890,00	1 900,80	-10,80	-0,57
64800000 REMBOURSEMENTS SECURITE SOCIALE		5 476,15	-5 476,15	-100,00
DOTATION D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 377,04	11 273,19	1 103,85	9,79
68111000 DOTATIONS AMORTS IMMOS INCORPORELLES	3 412,33	3 090,80	321,53	10,40
68112000 DOTATIONS AMORTS IMMOS CORPORELLES	8 964,71	8 182,39	782,32	9,56
Dotations aux provisions	23 196,17	6 041,00	17 155,17	283,98
68150000 PROVISIONS POUR CHARGES	697,00	2 204,00	-1 507,00	-68,38
68151000 PROVISIONS POUR RISQUES	22 499,17	3 837,00	18 662,17	486,37
Autres charges	3,19	2,40	0,79	32,92
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	3,19	2,40	0,79	32,92
Total des charges d'exploitations (II)	906 530,24	828 441,82	78 088,42	9,43

- COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION DETAILLE -

UFCS/FR FORMATION INSERTION
du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-18 783,05	-64 079,29	45 296,24	70,69
Produits Financiers				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	1 043,67	2 440,71	-1 397,04	-57,24
76380000 INTERETS COMPTES PLACES	1 043,67	2 440,71	-1 397,04	-57,24
Total des produits financiers (III)	1 043,67	2 440,71	-1 397,04	-57,24
Charges Financières				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	1 043,67	2 440,71	-1 397,04	-57,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-17 739,38	-61 638,58	43 899,20	71,22
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 618,00	3 137,00	-1 519,00	-48,42
77700000 QP DE SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	1 618,00	3 137,00	-1 519,00	-48,42
Total des produits Exceptionnels (V)	1 618,00	3 137,00	-1 519,00	-48,42
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 605,78	10 728,61	2 877,17	26,82
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 605,78	10 728,61	2 877,17	26,82
Total des charges exceptionnelles (VI)	13 605,78	10 728,61	2 877,17	26,82
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-11 987,78	-7 591,61	-4 396,17	-57,91
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	890 408,86	769 940,24	120 468,62	15,65
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	920 136,02	839 170,43	80 965,59	9,65
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 727,16	-69 230,19	39 503,03	57,06
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	10 080,00	10 080,00		
87000000 BENEVOLAT	10 080,00	10 080,00		
TOTAL	10 080,00	10 080,00		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Personnel bénévole	10 080,00	10 080,00		
86400000 PERSONNEL BENEVOLE	10 080,00	10 080,00		
TOTAL	10 080,00	10 080,00		

UFCS

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

PREAMBULE

L'exercice social a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

L'exercice précédent clos au 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 490 562.08 €.

Le résultat net comptable est une perte de 29.272.16 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés conformément au règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement A 2016-07 du 4-11-2016 de l'Autorité des normes et dans le respect du principe de prudence, de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices, et la continuité de l'exploitation.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, intégrant l'article 1 du règlement ANC n°2019-04 et le règlement ANC n°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

• État de l'actif Immobilisé :

Immobilisation incorporelles	15 727	-	-	-	-	15 727
Immobilisations corporelles	79 960	-	7 655	-	-	87 615
Immobilisations financières	10 750	-	3 232	-	-	13 982
Total	106 437	-	10 887	-	-	117 324

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Immobilisation incorporelles	5 602	-	3 412	-	-	9 014
Immobilisations corporelles	52 558	-	8 965	-	-	61 523
Immobilisations financières		-		-	-	
Total	58 160	-	12 377	-	-	70 537

• **Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissements	Valeur nette	Durée
Logiciels	4 792	3 860	935	1 à 3 ans
Site internet	10 935	5 154	5 781	5 ans
Installations agencements	36 064	18 285	17 779	3 à 10 ans
Matériel bureau et informatique	44 570	36 256	8 314	1 à 5 ans
Mobilier	6 981	6 981	0	1 à 10 ans
TOTAL GENERAL	103 342	70 536	32 806	-

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	13 982	-	13 982
Créances clients et comptes rattachés	11 000	11 000	-
Autres	255 144	255 144	-
Charges constatées d'avance	6 863	6 863	-
TOTAUX	286 989	273 007	13 982
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-		
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-		

Produits à recevoir par postes du bilan

Etat des produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	2 000
Autres	2 780
TOTAUX	4 780

Charges constatées d'avance : 6 863 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations sur les postes du passif du bilan :

Fonds dédiés :

Sont portés en fonds dédiés les financements perçus, non utilisés à la clôture de l'exercice et qui devront être consommés lors du prochain exercice.

Fonds dédiés comptabilisés à la clôture de l'exercice : 10 619 euros.

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	21 435	23 196	9 853	34 778
Pour Charges	-	-	-	-
TOTAUX	21 435	23 196	9 853	34 778

Pensions, Retraites et versements similaires :

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective.

Engagement de départ en retraite comptabilisé à la clôture de l'exercice : 12 279 euros.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	37 509	37 509	-	-
Dettes fiscales et sociales	102 645	102 645	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	19 588	19 588	-	-
TOTAUX	159 742	159 742	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-			

Produits constatés d'avance : 19 588 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à payer par postes du bilan :

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	22 337
Dettes fiscales et sociales	51 037
TOTAUX	73 374

Informations sur les postes du compte de résultat :

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes	4 257	
Autres prestations		
TOTAUX	4 257	-

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**ASSOCIATION UFCS/FR FORMATION
INSERTION**

13 Rue Auguste Lacroix

69003 LYON

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur les bases des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale Ordinaire

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale Ordinaire

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Limas, le 2 juin 2025
Le commissaire aux comptes
S3C AUDIT

Représenté par M. Christian BORRIONE